

Annexe IV de l'arrêté du 25 avril 2006 (DE TISF)

Tableau d'allègements et de dispenses de domaines de formation

Diplômes détenus par le candidat Domaines de formation	DE Moniteur éducateur	BAC Professionnel Services de Proximité et Vie Locale	BAC Professionnel Services en Milieu Rural	BP JEPS Animation Sociale	DE Auxiliaire de Vie Sociale	DE Assistant Familial	DE Aide Médico- Psychologique	Titre Professionnel Assistant de Vie
DF 1 : Conduite du projet d'aide à la personne	Dispense			Allègement	Allègement		Allègement	
DF 2 : Communication professionnelle et travail en réseau	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Allègement	Allègement	Allègement	
DF 3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne					Dispense	Allègement	Allègement	Dispense
DF 4 : Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne	Allègement							
DF 5 : Contribution au développement de la dynamique familiale	Allègement					Dispense		
DF 6 : Accompagnement social vers l'insertion	Dispense	Dispense (*)	Allègement	Allègement				
(*) Uniquement pour les titulaires du Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale, option "activités de soutien et d'aide à l'intégration".								

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétences correspondant et donc la dispense des épreuves de certification s'y rapportant.